

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 février à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, CAUSSADE Carole, MARTINEZ Christine, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA,

Absents excusés : Mme Eliane DUFFAU et Mr GEVAERT Jean-Marie et PERES André
Mme GALLATO Nathalie est élue secrétaire de séance

1) Proposition du maire pour le prochain conseil

Présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs durant la même séance. Les documents seront communiqués aux membres du conseil en amont pour lecture préalable.

En conséquence, le bulletin annuel sera décalé à fin mars-début avril.

2) Point projet cœur de village

- **Toit Familial et lotissement** : prêt souscrit. Le conseil a délibéré sur la garantie: accord à l'unanimité donné. Erreur constatée sur le contrat émanant de la caisse des dépôts: garantie commune 50 % au lieu de 10 %, cette erreur est en cours de correction.

- **Nouveaux habitants du lotissement et assainissement**: 1ère réunion de l'association sera tenue courant 2017 à partir d'un premier contact (probablement vers fin premier semestre). Assainissement (micro station) doit bénéficier d'une maintenance annuelle (faite à l'automne 2016). 2 options possibles:

- pas de contrat de maintenance : assistance téléphonique, envoi de pièces, intervention d'un technicien

- contrat de maintenance (650 euros à répartir à l'ensemble des propriétaires) : idem ci-dessus + passage trimestriel du technicien

Le choix d'une option peut être revu tous les ans.

Choix du conseil pour 2017 : pas de contrat de maintenance + prendre avis des propriétaires lors de la première réunion.

- **Signalisation entrée Ladevèze (en venant de Plaisance)** réalisée par le Conseil Départemental: déplacement du panneau du village, installation panneau 70 km/h, retrait panneau école en faveur panneau passage piéton. En prévision, un radar pédagogique dans les 2 sens, pendant un mois. Il sera installé et géré par le Conseil Départemental.

70 km/h en cours de réflexion sur l'autre entrée du village : utilisation d'un lieu-dit pour passer outre la décision négative du conseil départemental ? Recourir à un radar pédagogique s'il fait ses preuves?

- **Gestion de la vitesse des véhicules au cœur du village** : aménagements à poursuivre par les chemins piétonniers à prolonger de part et d'autre de la zone actuelle et qui sont susceptibles d'être aménagés pour inciter à faire ralentir (haies basses qui réduisent le champ de vision des conducteurs). Etude en 2017 pour une prévision des travaux d'ici la fin du Mandat.

3) Projet MAM

Les Assistantes maternelles ont été rencontrées. Sont toujours 2 à porter le dossier. Maintiennent leur projet au regard des délais. Elles sont informées des dossiers de financement en cours et dont l'étude va demander l'année. Projet de solliciter un financement participatif selon 2 options:

- particuliers ou entreprises prêtent à la commune

- dons

Projet chiffré à 195 000 euros TTC. Objectif est de réduire l'emprunt à souscrire d'où l'importance de voir le montage financier. Respect du bâti ancien interviendra également pour abaisser les coûts (ex : menuiseries bois)

Aménagements vus avec assistantes maternelles pour sécuriser la cour devant l'école (installation portillon au niveau de la rampe d'accès).

4) Distributeur de pain

Réponses obtenues : 19 maisons sur une centaine soit 20 % des habitants. 21 oui / 10 non. Majorité de baguettes souhaitées.

Boulangier intéressé : Mr Griffon de Maubourguet.

Location incomberait à la commune (et non plus au boulangier comme le projet le présentait au départ).

D'après le commercial, il vaudrait mieux prendre sur du long terme après une période de validation de 3 mois. Si cela ne marche pas, la société s'engage à trouver une autre commune qui rachèterait la location.

Coût de la location sur 24 mois: 195 euros/mois HT (TVA 20%). Coût de l'électricité en sus.

Report du projet, à revoir en fonction du développement du lotissement ? En association avec producteur local maraîcher ?

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'ajourner le projet d'implantation du distributeur de pain, et de revoir une possible implantation ultérieurement.

5) Aménagements autour de la salle des fêtes :

Devis réalisé pour goudronnage de différentes zones :

- chemin qui contourne salle des fêtes jusqu'au monument aux morts avec drainage en bas de l'escalier menant au parking: environ 11669,21 euros TTC (9724,34 € HT) sachant que l'on a 7897,97 euros de crédits. Cela rentre dans l'enveloppe SIVOM. Discussion sur le coût conséquent de ce goudronnage (quelle place pour autres projets qui seraient en attente, quelle réserve en cas de problème?). A prévoir, procédure pour la tenue de barbecue sur la partie qui sera goudronnée. Décision favorable adoptée à l'unanimité.

- boulodrome : pas de besoin d'usage important au niveau de l'association « La Boule Plaisantine» car équipement présent à Plaisance. Décision prise de conserver une bande enherbée en haut du boulodrome + recharger en gravier en contrebas

- parking : si gravier du Pibeste il faut prévoir 4700 euros. Non prioritaire, donc rechargement en gravier à prévoir ultérieurement.

6) Comptes rendus des commissions

- Repas des seniors le 18/02/2017. 39 participants probables. Article prévu dans La Dépêche du Midi + le Journal du Gers.

- Haie en bordure au niveau salle des Fêtes? En réflexion.

Interdiction des produits phyto sanitaires au niveau des communes (cimetières non concernés) :

impacts sur certaines zones de la commune et solutions envisagées (quelles solutions alternatives? À voir)

Installation des pierres pour limiter accès voitures sur la pelouse (chemin de l'église Saint-Laurent), entre février et mars.

- Devis du livret d'accueil des nouveaux ladevèziens : réalisé par Mr et Mme Vergara qui ont une agence de communication sur la commune. Montant de 600 euros TTC (pour 16 pages A5) soit 30 euros par page. Impression serait réalisée via un site internet. Ce livret comporterait des informations et numéros utiles ainsi qu'un peu d'histoire locale. Une question à poser : est-ce que la maquette sera modifiable? Est-ce que la conception sera citée sur le livret ? Décision favorable adoptée à l'unanimité.

Etat d'avancement du bulletin annuel : sera validé à un prochain conseil.

7) Présentation et validation des devis de bornage

- Chemin rural en lien avec parcelle de bois mise en vente sur la commune : cette vente a révélé un problème de chemin rural disparu en faveur d'un collecteur. Une préemption est intervenue par un forestier propriétaire d'une parcelle limitrophe. La vente est bloquée alors que le bornage (en vue de reconstituer un chemin) était envisagé par la mairie. Il faudra régulariser la situation concernant ce chemin car il s'agit d'une utilisation illégale de ce chemin. A prévoir sur le budget.

- Au niveau du champ en contrebas du lotissement : absence de bornage fait courir le risque d'être chez le voisin sans le savoir et fait certainement perdre de la surface côté champ. Une présentation du devis est envisagé auprès des propriétaires. La mairie ne devrait pas l'assurer seule.

8) Compteurs Linky :

En France, 800 communes ont ce type de compteurs. 320 communes ont pris décision d'opposition au déploiement sur leurs territoires.

Une réunion publique d'information a eu lieu sur ce sujet à Auch. Un cabinet d'avocats est en charge d'étudier l'aspect juridique des délibérations opposées au déploiement.

La délibération de Ladevèze est attaquable, d'ailleurs la sous préfecture suit l'affaire de près, du fait que ce déploiement ait été adopté par une loi. En Allemagne, ce type de compteur n'est possible que pour certaines entreprises. Au Canada, l'interdiction est totale.

Or, l'étude juridique montre que le transfert de compétences de la commune au Syndicat d'Electrification du Gers ne transfère pas la responsabilité de la mairie sur les compteurs (car la mairie reste propriétaires des compteurs). De plus, les impulsions électriques de ces nouveaux compteurs représentent un danger en particulier de début d'incendie, de matériels grillés ou qui se consomment mais aussi d'un point de vue santé vis-à-vis des ondes électromagnétiques.

Le cabinet juridique propose de se positionner au regard du retrait d'un compteur qui marche (dans le cadre du droit de refus de retirer un dispositif qui fonctionne), de donner possibilité de saisir la CNIL du fait d'une interrogation des données personnelles et de consommation toutes les 30 mns, d'un paramétrage peu modifiable.

Dés maintenant, Enedis n'a plus de vieux compteurs et posent déjà des compteurs Linky.

La mairie a donc possibilité de prendre 2 arrêtés pour protéger l'utilisateur car ce sont des sociétés sous traitantes qui posent ces compteurs. De fait, Monsieur le Maire propose d'abroger la précédente délibération qui lui vaut saisine auprès du tribunal administratif en faveur d'une nouvelle délibération portant sur le refus d'éliminer des compteurs qui fonctionnent encore. La proposition de délibération et les arrêtés seront adressés aux conseillers.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet d'une usine de retraitement des anciens compteurs à Marciac?
- Projet Terra Alter à Marciac : création d'une plate-forme de fruits et légumes bio en 2017. A long terme, l'objectif est d'arriver à 300 tonnes de fruits et légumes produits avec 40 emplois à la clé.
- Fond de compensation : baisse par rapport à 2016 de 250 euros. Correspond à l'ancienne taxe professionnelle mais sa répartition par la communauté des communes sur l'ensemble des communes est facultative.
- « États généraux de la Ruralité » organisés par l'association des maires ruraux: 11 mars 2017 à St Jean le Comtal. Possibilité d'y participer (repas 20 euros).
- 20 postes d'enseignants en moins sont envisagés pour la prochaine rentrée dans le Gers. Il ne devrait pas concerner notre territoire.
- Contribution obligatoire de 7342 euros de la commune pour les sapeurs pompiers. A cela s'ajoute 560 euros en plus sur la base du volontariat soit 2,50 euros de plus par habitant. Monsieur le Maire envisage de refuser de verser cette contribution supplémentaire. Décision de refus adoptée à l'unanimité.
- Rencontre de la société de chasse pour proposer une mise à disposition de la cantine, samedi 18 février.
- Réunion SMCD : budget reconduit à hauteur de 2016. SMCD utilise finalement des camions en location pour relever les containers. Projet de poubelles enterrées se poursuit mais sans concertation des maires alors que le bureau d'études facture 16 000 euros de mission. Demande de concertation à faire. Ce projet permettrait de faire baisser le coût par habitant des ordures ménagères. A Ladevèze, cela sera des containers semi enterrés (enterrés en zones urbaines).
- Retranscription des témoignages recueillis auprès des aînés débuté en 2016 : voir pour un éventuel service civique qui assurerait ce travail, à partir de l'association Rivages. Projet à affiner avec la commission vie du village.
- Information ESAT Le Houga sur la signalétique qu'ils fabriquent à destination des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.